

Perspectives économiques

Volume 7

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Numéro 1

LE COMMERCE MONDIAL APRES LA REUNION DE DOHA



Janvier 2002

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le commerce mondial après la réunion de Doha

DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS REVUE ELECTRONIQUE VOLUME 7, NUMERO 1, JANVER 2002

Le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, baptisé le « Programme de Doha pour le développement » par les ministres du commerce des Etats membres de l'Organisation mondiale du commerce, est susceptible d'améliorer la vie des habitants des quelque 140 Etats membres de cette institution, notamment des pays en développement.

Les négociations, qui doivent s'ouvrir en janvier 2002 et se terminer en 2005, porteront sur l'ouverture des marchés à une vaste gamme de biens et de services qui revêtent une grande importance pour les pays en développement, en particulier dans le domaine de l'agriculture. Les pays industriels se sont aussi engagés à aider les pays en développement à renforcer leur capacité de participer aux négociations commerciales et de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des accords conclus.

La participation de deux nouveaux membres de l'OMC, la Chine et Taïwan, ne manquera pas d'avoir un effet sur la dynamique des négociations. L'élargissement de l'ouverture du marché chinois devrait favoriser la mise en œuvre par la Chine de réformes économiques structurelles.

Aux Etats-Unis, les deux grands partis politiques représentés au Congrès ont fait part de leur intention de suivre de près le déroulement des négociations au sein de l'OMC.

Dans la présente revue électronique, les principaux négociateurs des Etats-Unis ainsi qu'un sénateur et un économiste énoncent leurs points de vue sur les grandes questions qui feront l'objet des négociations au cours des prochaines années.

Le sous-secrétaire d'Etat, M. Alan Larson, analyse le rôle crucial que les pays en développement ont joué dans le lancement du nouveau cycle de négociations, en particulier dans les domaines de l'agriculture et de la propriété intellectuelle. Le sous-secrétaire au Commerce, M. Grant Aldonas, aborde la question de l'ouverture du marché des pays industriels et celle des avantages de l'abaissement des droits de douane pour les pays en développement. Le sous-secrétaire à l'Agriculture, M. J.B. Penn, énonce les objectifs des Etats-Unis relatifs aux négociations agricoles dans trois domaines : l'accès au marché, la concurrence en matière d'exportation et les aides internes. Enfin, le conseiller économique de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin, M. James Zumwalt, décrit les avantages, pour tous les pays, de l'adhésion de la Chine à l'OMC.

La revue comprend également un article du président de la commission sénatoriale des finances, M. Max Bocus, sur l'importance de la participation des parlementaires aux nouvelles négociations commerciales, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et la législation antidumping des Etats-Unis.

Enfin, M. Jeffrey Schott, de l'Institute for International Economics, explique pourquoi la structure actuelle des négociations peut être bénéfique aux pays tant industriels qu'en développement.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

SOMMAIRE

LE COMMERCE MONDIAL APRES LA REUNION DE DOHA

□ DOSSIER

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE NEGOCIATION A VU LE JOUR A DOHA 6

Alan Larson, sous-secrétaire d'Etat américain

Après avoir contribué à la formation d'un consensus en faveur du lancement des négociations de l'OMC, les pays en développement devraient retirer des avantages de ces négociations sous la forme de l'élargissement de l'accès aux marchés et de l'obtention d'une assistance technique.

LA REUNION MINISTERIELLE DE DOHA A DONNE UN NOUVEAU SOUFFLE AUX NEGOCIATIONS AGRICOLES MULTILATERALES 9

J.B. Penn, sous-secrétaire américain à l'Agriculture

Dans le cadre des négociations relatives à l'agriculture, les Etats-Unis ont pour objectifs la réduction des droits de douane, la suppression des subventions à l'exportation et la limitation des mesures de soutien interne. Ils cherchent également à favoriser l'accroissement de la sécurité alimentaire et le développement durable des pays en développement.

LE LIBRE-ECHANGE EST AVANTAGEUX POUR TOUS LES PAYS 12

Grant Aldonas, sous-secrétaire américain au Commerce

C'est en procédant à l'abaissement des droits de douane entre eux que les pays en développement pourront obtenir les meilleurs résultats. Ils doivent aller à la table des négociations prêts non seulement à obtenir des concessions de la part des pays industriels dans l'optique de l'ouverture des marchés, mais aussi à réduire leurs propres obstacles au commerce.

LES ENJEUX DE L'ADHESION DE LA CHINE A L'OMC 16

James Zumwalt, conseiller économique de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin

L'admission de la Chine à l'OMC est avantageuse tant pour elle que pour le système économique mondial. Elle aidera ce pays à poursuivre ses réformes structurelles, tout en offrant à ses partenaires commerciaux de nouvelles possibilités.

□ OPINIONS

DOHA ET AU-DELA : LE ROLE DU CONGRES DANS UN NOUVEAU CYCLE DE NEGOCIATIONS 20

Max Baucus, président de la commission sénatoriale des finances

Les prochaines négociations de l'OMC donnent la possibilité d'ouvrir davantage les marchés et de favoriser la réalisation des objectifs relatifs à l'environnement. Toutefois, l'aboutissement des négociations ayant trait à l'agriculture est loin d'être certain, et la décision de rouvrir les négociations sur les mesures antidumping montre la nécessité qui s'impose au Congrès d'exercer une plus grande influence pendant les négociations.

REFLEXIONS SUR LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE DOHA 23

Jeffrey Schott, membre de l'Institute for International Economics

La Conférence ministérielle de l'OMC à Doha a réussi là où celle de Seattle avait échoué en 1999, et cela pour un certain nombre de raisons, notamment l'amélioration de la coopération entre les Etats-Unis et l'Union européenne et une meilleure organisation. Par ailleurs, les pays en développement ont besoin d'une aide pour pouvoir tirer parti de tout accord commercial futur.

□ FAITS ET CHIFFRES

PRINCIPAUX EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS DE MARCHANDISES	26
--	-----------

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	26
--	-----------

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS PAR DESTINATION ET PAR ORIGINE	27
---	-----------

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS PAR PRODUIT	28
--	-----------

□ SOURCES D'INFORMATION

ADRESSES ET SITES INTERNET	29
-----------------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	31
----------------------	-----------

Sélection d'articles et de livres en anglais

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Volume 7, Numéro 1, Janvier 2002

Le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat offre des produits et des services qui visent à expliquer la politique des Etats-Unis à des auditoires étrangers. Le Bureau publie cinq revues électroniques qui examinent les principales questions intéressant les Etats-Unis et la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et la Société américaine – ces revues présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Toutes les revues sont publiées en anglais, en français et en portugais ; certaines d'entre elles sont également traduites en arabe, en russe et en espagnol.

Une nouvelle revue en anglais est publiée toutes les trois à six semaines. La parution des versions traduites suit normalement de deux à quatre semaines celle de la version en anglais. Certaines éditions des revues électroniques sont plus nombreuses que d'autres, et leur ordre de parution ne suit pas un roulement régulier.

Les opinions exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des Etats-Unis. Le département d'Etat n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites Internet indiqués en hyperlien ; seuls les éditeurs de ces sites ont cette responsabilité. Les articles publiés dans ces revues peuvent être librement reproduits en dehors des Etats-Unis, sauf indication contraire ou sauf mention de droit d'auteur.

Les numéros les plus récents, ainsi que les archives, sont disponibles sur l'Internet à la page d'accueil du Bureau des programmes d'information internationale, à l'adresse suivante :
www.usia.gov/journals/journals.htm

Veuillez adresser toute correspondance au siège de l'ambassade des Etats-Unis de votre pays, à l'attention de la section Diplomatie publique, ou bien à la rédaction :

Editor, Economic Perspectives
IIP/T/ES
U.S. Department of State
301 4th Street, SW
Washington, DC 20547
Etats-Unis d'Amérique

Adresse courrier électronique : ejcon@usia.gov

Veuillez noter qu'il est possible de consulter le présent numéro des Perspectives économiques sur l'Internet à l'adresse suivante :
www.usia.gov/journals/ites/0200/ijef/ijef0200.htm

Directrice de la publication	Judith Siegel
Directeur de la rédaction	Jonathan Schaffer
Rédacteurs en chef	Bruce Odessey
Rédacteurs associés	Wayne Hall
	Kathleen Hug
Rédacteurs	Gretchen Christison
	Eileen Deegan
	Berta Gomez
	Martin Manning

Directrice artistique	Sylvia Scott
Traduction	Service linguistique IIP/G/AF
Conseil de rédaction	George Clack
	Judith Siegel
	Leonardo Williams
Maquette de la version française	ARS, Paris

Département d'Etat des Etats-Unis
Bureau des programmes d'information internationale
Janvier 2002

□ UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE NEGOCIATION A VU LE JOUR A DOHA

Alan Larson, sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires économiques, commerciales et agricoles

A la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha en novembre, les pays en développement ont joué un rôle décisif dans la formation d'un consensus en faveur d'un nouveau cycle de négociations commerciales, déclare le sous-secrétaire d'Etat chargé des Affaires économiques, commerciales et agricoles, M. Alan Larson.

Les pays en développement devraient, selon lui, tirer des avantages du programme de travail de l'OMC, en particulier grâce à l'ouverture des marchés aux produits agricoles, à l'accès aux produits pharmaceutiques destinés à faire face à des situations d'urgence dans le domaine de la santé publique et au renforcement de leurs capacités.

Les Etats membres de l'OMC qui en ont les moyens devraient aider les pays en développement à participer pleinement aux activités de cette institution et à l'économie mondiale, souligne-t-il.

La Conférence ministérielle de l'OMC à Doha a été le théâtre d'un changement majeur dans la dynamique des négociations de cette organisation et dans son fonctionnement. Ces deux changements auront une incidence profonde sur la façon dont les Etats-Unis poursuivront leurs objectifs économiques internationaux au sein de cette institution importante.

Premièrement, les pays en développement ont créé une nouvelle dynamique de négociation lors de la Conférence ministérielle en revendiquant et en jouant un rôle important dans l'orientation de ses résultats.

Deuxièmement, la décision de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales mondiales, le « Programme de Doha pour le développement », est un exemple tangible du succès que permet d'obtenir une diplomatie américaine dynamique.

Avant et pendant la Conférence ministérielle, le représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Robert Zoellick, a fait un travail remarquable en

entrant en relation avec tous les Etats membres de l'OMC. Il a eu des contacts personnels avec les représentants des pays en développement et a collaboré avec eux en vue de traiter les questions qui les intéressaient et de parvenir à un consensus en faveur d'un nouveau cycle de négociations. La ministre américaine de l'agriculture, Mme Ann Veneman, le vice-ministre adjoint du commerce, M. Grant Aldonas, et le représentant adjoint des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Huntsman, s'étaient joints à l'équipe du département d'Etat pour aller au-devant des pays en développement.

De leur côté, les ministres du commerce des pays en développement ont joué un rôle de premier plan dans les domaines qui revêtaient une importance cruciale pour le succès de la Conférence ministérielle. C'est ainsi que le ministre mexicain du commerce, M. Derbez Bautista, dirigeait le groupe de travail chargé des questions relatives à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Le ministre sud-africain, M. Erwin, présidait le groupe de travail sur les règles de l'OMC. Le ministre singapourien, M. Yeo, dirigeait le groupe de travail sur l'agriculture. Le vice-ministre chilien, M. Munoz Valenzuela, présidait le groupe de travail chargé des questions environnementales. Les ministres nigérian, kényan et tanzanien, MM. Bello, Biwatt et Simba, représentaient respectivement l'Organisation de l'unité africaine, le Groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique et les pays les moins avancés.

Tous ces représentants des pays en développement ont étroitement collaboré avec nos représentants et avec ceux des autres pays industriels pour trouver des moyens de progresser vers la solution d'un grand nombre de questions épineuses. Sans leur participation active, il est peu probable que la Conférence ministérielle eût réussi.

A la session finale, MM. Bello, Biwatt et Simba ont exprimé leur satisfaction au sujet du déroulement et des résultats de la Conférence ministérielle. M. Simba a baptisé le programme de travail adopté « Programme de

Doha pour le développement», et M. Bello a félicité tout spécialement M. Zœllick pour avoir consulté les pays en développement et pour avoir tenu compte de leurs vues. Les représentants de nombreux pays en développement, dont l'Afrique du Sud, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Koweït et le Mexique se sont déclarés satisfaits des résultats obtenus à Doha.

QUELS AVANTAGES LES PAYS EN DEVELOPPEMENT TIRENT-ILS DU COMMERCE ?

Selon la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le commerce est le facteur de croissance le plus important dans les pays en développement. La Banque mondiale estime que, en élargissant l'accès des pays pauvres aux marchés d'exportation, il serait possible, en l'espace de dix ans, d'accroître de 1,5 billion de dollars le revenu de ces pays et d'augmenter de 0,5 % leur produit intérieur brut. La libéralisation du commerce peut aussi soutenir les réformes économiques axées sur la croissance et faciliter les transferts de technologie et de compétences techniques.

Les pays en développement tireront d'importants avantages du programme de travail décidé à Doha, principalement dans les domaines de l'agriculture, de la propriété intellectuelle et de la santé publique, ainsi que du renforcement de leurs capacités.

Agriculture. La négociation de réformes en faveur de la libéralisation du commerce agricole était la priorité numéro un pour un grand nombre de pays en développement. Le ministre singapourien du commerce, M. Yeo, a œuvré assidûment en faveur d'un compromis qui a permis de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient l'Union européenne (UE) et les pays exportateurs de produits agricoles. La déclaration ministérielle indique que les membres de l'OMC négocieront des réductions des subventions à l'exportation «en vue de leur retrait progressif». Elle engage les Etats membres de l'OMC à apporter des améliorations importantes à l'accès aux marchés et à la réduction des aides internes qui faussent les échanges. L'uniformisation des règles de jeu permettra aux agriculteurs des pays en développement de faire face plus efficacement à la concurrence des pays industriels sur les marchés intérieurs et extérieurs. La libéralisation du commerce peut aussi contribuer à accroître la productivité agricole et les revenus des agriculteurs, à créer des emplois et à réduire la pauvreté rurale dans les pays en développement.

Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et accès aux médicaments. Les débats sur la santé publique revêtaient une importance cruciale pour les pays en développement. Le groupe de travail était dirigé par le ministre mexicain, M. Derbez, qui a travaillé avec les représentants des Etats-Unis, de l'Union européenne, du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique pour parvenir à une solution dès la phase initiale des négociations. La déclaration finale sur l'ADPIC est une affirmation politique de l'engagement pris par tous les membres de l'OMC au sujet de cet accord. Elle précise que l'ADPIC est compatible avec les objectifs des Etats membres de l'OMC en matière de santé publique et offre aux pays en développement l'assurance que cet accord leur donne la latitude nécessaire pour faire face à une crise dans le domaine de la santé. Enfin, la déclaration réaffirme l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et du rôle majeur qu'elle joue dans la mise au point de nouveaux médicaments. Les ministres ont également accepté une proposition des Etats-Unis en faveur du report au 1^{er} janvier 2016 de la date limite à laquelle les pays les moins avancés membres de l'OMC devront exécuter les obligations de l'ADPIC.

Les Etats-Unis pensent que l'énormité du défi que constituent le sida et les autres maladies infectieuses comme le paludisme et la tuberculose exige la mobilisation des ressources de l'ensemble de la communauté internationale. En janvier 2002, les Etats-Unis et les autres pays doivent établir le Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, afin de s'attaquer à la prévention et au traitement de ces maladies et de mettre en place l'infrastructure et les systèmes de prestations nécessaires dans ce domaine. Le président Bush s'est engagé à fournir 200 millions de dollars à ce fonds pour couvrir les frais de premier établissement. Nous participons activement à la mobilisation d'autres ressources d'origine tant publique que privée.

Assistance visant à renforcer les capacités. La déclaration ministérielle reconnaît les besoins et les intérêts particuliers des pays en développement. Elle prévoit l'assistance technique nécessaire au renforcement de leurs capacités dans le domaine du commerce, à la fois durant les négociations et lors de l'application des accords. Les Etats-Unis ont fourni aux pays en développement plus de 1,3 milliard de dollars, par diverses voies bilatérales et multilatérales, au cours des trois dernières années, pour le renforcement de leurs capacités dans le domaine du

commerce. Nous avons versé 1,65 million de dollars aux fonds d'affectation spéciale de l'OMC pour l'assistance technique. Le renforcement des capacités des pays en développement est une priorité en matière de politique étrangère, et les Etats-Unis continueront à jouer un rôle de premier plan dans cet effort international.

Environnement. Les objectifs commerciaux et environnementaux peuvent et doivent être complémentaires. Cependant, un grand nombre de pays en développement et de pays exportateurs de produits agricoles se méfient du « protectionnisme vert » et du « principe de précaution » avancé par l'Union européenne à Doha. Sur l'initiative du vice-ministre chilien, M. Munoz Venezuela, et avec un fort soutien des Etats-Unis dans les coulisses, les ministres ont accepté un vigoureux programme environnemental qui évitait ces risques. Ils ont approuvé des négociations sur les subventions au secteur de la pêche et sur l'accès aux marchés des biens et des services environnementaux. Ils ont aussi accepté le principe de négociations sur les relations entre les obligations commerciales précises mentionnées dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et les règles actuelles de l'OMC. Les membres de l'OMC se sont concentrés sur l'ampleur des négociations ayant trait à ces accords en exigeant que leur portée soit limitée à l'applicabilité des règles actuelles de l'OMC entre les parties et ils ont donné des instructions pour que ces négociations soient sans préjudice des droits, dans le cadre de l'OMC, de tout membre qui n'est pas partie aux accords en question. Les ministres ont décidé de prendre en considération les besoins des pays en développement tout en conservant au système commercial multilatéral son caractère ouvert et non discriminatoire.

Autres questions. Dans le groupe qui débattait des règles de l'OMC et que présidait le ministre sud-africain, M. Erwin, les pays en développement figuraient parmi ceux qui ont insisté avec succès en faveur de l'inclusion dans les négociations à venir de précisions sur le règlement des différends et sur les mesures antidumping. Les pays en développement étaient d'accord avec les Etats-Unis sur la nécessité de traiter également, dans les négociations, les questions de transparence et de procédure régulière lors des enquêtes des membres sur le dumping ainsi que les causes fondamentales du commerce déloyal. Dans leur programme de travail, les comités de l'OMC accorderont une grande priorité aux questions d'application, notamment en ce qui concerne les subventions et les textiles.

Les pays en développement ont aussi indiqué qu'ils n'avaient pas les moyens de négocier de nouvelles obligations dans le domaine des investissements, de la concurrence, de la facilitation des échanges et de la transparence dans les marchés publics. C'est pourquoi ces questions ont été renvoyées aux divers comités de l'OMC pour de nouvelles discussions. Les partisans de négociations sur les investissements doivent travailler avec les pays en développement pour les aider à prendre de plein gré les mesures nécessaires pour élaborer une politique qui attirera les investissements directs étrangers. Les pays en développement ne doivent pas oublier que l'existence d'une bonne politique en matière d'investissement est payante en ce sens qu'elle attire les transferts de technologie, les capitaux et les compétences techniques nécessaires au développement.

CONCLUSION

La Conférence ministérielle de l'OMC à Doha a reflété une nouvelle dynamique dans les négociations commerciales grâce au rôle actif et constructif que les pays en développement ont joué en ce qui concerne la formation d'un consensus en faveur du lancement du Programme de Doha pour le développement. Les négociations offrent la possibilité d'améliorer la croissance et de renforcer les capacités de tous les Etats membres de l'OMC. Pour continuer à progresser sur la voie de la libéralisation du commerce mondial, nous devons être prêts à répondre aux besoins cruciaux des pays en développement qui sont nos partenaires commerciaux. A cette fin, nous devons poursuivre nos efforts en faveur du renforcement de leurs capacités pour les aider à se doter des moyens de participer pleinement non seulement aux activités de l'OMC, mais aussi à l'économie mondiale. □

□ LA REUNION MINISTERIELLE DE DOHA A DONNE UN NOUVEAU SOUFFLE AUX NEGOCIATIONS AGRICOLES

J.B. Penn, sous-secrétaire aux Affaires agricoles étrangères, département américain de l'Agriculture

Dans le cadre des négociations agricoles menées sous l'égide de l'OMC, les Etats-Unis ont pour objectif la réduction des droits de douane et attachent une importance particulière à la gestion des contingents tarifaires, à la suppression des subventions à l'exportation et à la discipline des mesures de soutien interne, déclare M. J.B. Penn, sous-secrétaire aux Affaires agricoles étrangères.

Un autre objectif des Etats-Unis pour ces négociations consiste à accroître la sécurité alimentaire des pays en développement et à permettre à ces pays de progresser de façon plus suivie vers le développement, dit-il.

La déclaration ministérielle de Doha marque le début de nouvelles négociations commerciales multilatérales dans divers domaines dont l'agriculture est l'un des plus importants.

Dans la section de cette déclaration relative à l'agriculture, les ministres réaffirment l'engagement des Etats membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'atteindre l'objectif à long terme consistant à établir un système commercial agricole équitable et axé sur le marché. Ils soulignent que les négociations globales viseront à obtenir des améliorations importantes en matière d'accès aux marchés, des réductions de toutes les formes de subvention à l'exportation, ainsi que la réduction des mesures de soutien interne qui faussent les échanges.

Par ailleurs, les ministres conviennent que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante des futures négociations. Ils prennent également note des préoccupations non liées au commerce exprimées par un certain nombre de pays, notamment celles ayant trait aux objectifs en matière de développement rural ou de santé animale, qui vont au-delà de la production et du commerce des produits agricoles.

LES OBJECTIFS DES ETATS-UNIS

Les Etats-Unis ont des objectifs ambitieux pour ces négociations.

Accès aux marchés. Une étude récente du ministère américain de l'agriculture estime que le droit de douane moyen appliqué par tous les Etats membres de l'OMC aux produits agricoles est de 62 %, ce qui dépasse largement le droit moyen sur les produits industriels, qui est de 4 %. Cette étude conclut que ces droits représentent la majeure partie du coût économique de la protection de l'agriculture. Dans de nombreux pays, les exportations américaines se heurtent à des droits à l'importation supérieurs à 100 %, ce qui revient à supprimer tout accès au marché de ces pays.

L'objectif des Etats-Unis est de remédier à cette situation et d'assurer des possibilités réelles d'accès pour tous les produits à tous les marchés. L'élargissement de l'accès aux marchés sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- une réduction importante de tous les droits de douane ou leur suppression, y compris les droits applicables dans la limite des contingents,
- une réduction importante de la disparité des droits entre les pays ou sa suppression,
- une réduction importante de la progressivité des droits (lorsque les droits sur le produit transformé sont plus élevés que les droits sur le produit brut) ou sa suppression,
- la simplification des droits complexes (tous les droits étant transformés en droits «ad valorem» ou en un pourcentage fixe de la valeur du produit).

Nous avons l'intention de concentrer notre attention sur la gestion des contingents tarifaires. Issus de l'accord final d'Uruguay, les contingents tarifaires étaient destinés à donner des possibilités d'accès à des marchés jusque-là fermés. Un niveau initial de contingentement comporte des droits nuls ou très bas, tandis que des droits considérablement plus élevés s'appliquent aux quantités en sus du contingent.

Cependant, l'amélioration de l'accès aux marchés ne résulte pas toujours de telles mesures. Nous cherchons à obtenir l'augmentation des contingents eux-mêmes ainsi que la réduction ou la suppression des droits sur les contingents. Nous sommes également prêts à établir une réglementation pour améliorer la gestion des contingents tarifaires. Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de régime unique de gestion des contingents tarifaires qui convienne à tous les marchés et à toutes les situations. Cependant, des règles fondées sur le principe de la transparence et de la prévisibilité assureront des possibilités d'accès aux marchés.

Concurrence en matière d'exportation. Très peu de membres de l'OMC continuent à avoir recours aux subventions à l'exportation. Bien que les montants prévus, tant en valeur qu'en quantité, respectent les limites de leurs engagements respectifs dans le cadre de l'accord d'Uruguay, ces subventions n'en continuent pas moins à fausser le commerce mondial ainsi que les signaux donnés par le marché à tous les producteurs. La suppression des subventions à l'exportation demeure un objectif prioritaire, non seulement pour les États-Unis mais pour presque tous les autres États membres de l'OMC.

Dans la déclaration de Doha, les membres de l'OMC s'engagent à réduire, « en vue de leur retrait progressif », toutes les formes de subvention à l'exportation. Cette partie de la déclaration s'est révélée être la plus controversée en raison du peu d'empressement de l'Union européenne (UE) à prendre un tel engagement. L'inclusion des termes « en vue de leur retrait progressif » constitue une déclaration de poids qui fera sans aucun doute l'objet de débats prolongés et passionnés durant les négociations.

Les États-Unis reconnaissent que les autres membres de l'OMC peuvent considérer les termes « toutes les formes de subvention à l'exportation » comme s'appliquant au programme de garantie des crédits à l'exportation du ministère américain de l'agriculture. Ce programme facilite le commerce avec les pays en développement en fournissant un soutien financier aux exportateurs américains de produits agricoles. Nous participons aux négociations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévues par l'accord d'Uruguay sur l'agriculture dans le but de réglementer les crédits à l'exportation et nous sommes prêts à nous engager à respecter le projet d'accord actuel de l'OCDE. Un tel engagement aurait une incidence

importante sur ce programme. Quel que soit l'aboutissement des négociations de l'OCDE, nous avons l'intention de participer aux négociations de l'OMC sur les crédits à l'exportation. Tout élément de notre programme de garantie des crédits à l'exportation qui pourrait, en théorie, être assimilé à une subvention est négligeable, si on le compare aux milliards de dollars que l'Union européenne consacre aux restitutions directes aux exportateurs.

Soutien interne. L'objectif des États-Unis est de redéfinir le débat sur le soutien interne. La meilleure façon d'atteindre cet objectif consiste à négocier et à examiner les critères permettant de déterminer si un programme a des effets qui faussent le commerce. Il s'agit, pour les membres de l'OMC, de négocier la fixation de limites entre les mesures susceptibles de fausser le commerce et les autres. Les programmes qui faussent les échanges feront l'objet d'engagements de réduction. Nous avons proposé que le niveau final de soutien se fonde sur un pourcentage fixe de la valeur totale de la production agricole.

LES AUTRES DOMAINES CONSIDERES

En plus des engagements fondés sur les trois piliers de l'accord d'Uruguay, la déclaration de Doha porte sur deux autres domaines importants pour l'agriculture américaine.

Pays en développement. Toute la déclaration de Doha constitue un engagement visant à garantir que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, prennent part à la croissance du commerce mondial. Le ministère américain de l'agriculture s'engage à coopérer avec les autres organismes fédéraux américains et avec les organisations internationales comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour qu'on se concentre sur le renforcement des capacités des pays en développement en matière de commerce. L'agriculture est l'un des éléments fondamentaux d'un développement durable pour la majorité de la population mondiale. S'appuyant sur le réseau de recherche agricole le plus vaste du monde et sur des décennies d'expérience, le ministère américain du commerce continuera à fournir une assistance technique importante aux pays qui en ont besoin à travers le monde.

Un certain nombre d'études sur l'incidence des négociations d'Uruguay ont conclu que le degré d'importance des avantages que les pays tirent du commerce est directement lié à leur degré de participation

aux négociations. Notre objectif est d'accroître la participation de ces pays aux négociations. Les pays en développement diffèrent les uns des autres à bien des titres, qu'il s'agisse de la production de soja au Brésil, de l'agriculture de subsistance en Afrique subsaharienne ou des méthodes traditionnelles de culture dans les petits pays insulaires. C'est pourquoi ni un modèle unique ni une seule approche ne conviendront. Dans tous les cas, cependant, la politique commerciale peut jouer un rôle important dans le développement agricole en permettant aux agriculteurs de recevoir les signaux provenant des cours mondiaux et en faisant bénéficier les consommateurs de prix plus bas et d'un choix plus grand. La politique commerciale devrait accroître la sécurité alimentaire, et les pays en développement peuvent l'utiliser pour assurer à leurs consommateurs un approvisionnement stable en aliments sains.

Environnement. Dans la déclaration de Doha, les Etats membres s'engagent à entamer des négociations portant sur les rapports entre les règles actuelles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques contenues dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Il sera indispensable d'assurer le maintien du fondement scientifique de l'accord d'Uruguay, notamment en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires.

La déclaration de Doha est issue de négociations difficiles, mais nous ne devons pas oublier que ce n'est qu'un début. Nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux pour ces négociations, et la plupart des membres de l'OMC nous soutiennent. Les Etats-Unis et le ministère américain de l'agriculture continueront à y jouer un rôle de premier plan. Une nouvelle libéralisation du commerce sera bonne pour les agriculteurs et les consommateurs tant des Etats-Unis que du reste du monde. □

❑ LE LIBRE-ECHANGE EST AVANTAGEUX POUR TOUS LES PAYS

Grant Aldonas, sous-secrétaire au Commerce extérieur, département américain du Commerce

Les négociations de l'OMC sont une aubaine pour les pays en développement parce qu'elles portent en germe la possibilité non seulement de faire croître leur économie, mais aussi d'élargir la gamme des produits mis à la disposition de leurs consommateurs tout en en diminuant le prix, déclare le sous-secrétaire américain au Commerce extérieur, M. Grant Aldonas.

C'est en procédant à l'abaissement des droits de douane entre eux que les pays en développement pourront obtenir les meilleurs résultats, ajoute-t-il.

Ils doivent aller à la table des négociations prêts non seulement à obtenir des concessions de la part des pays industriels dans l'optique de l'ouverture des marchés, mais aussi à réduire leurs propres obstacles au commerce, souligne-t-il. Dans le commerce comme en politique, dit-il, la liberté sort grandie quand on gomme les obstacles à la réussite des individus.

« Nous savons qu'il est possible de relever rapidement et de manière importante le niveau des investissements et des revenus quand on élargit l'accès des pays en développement au marché mondial. Nous savons aussi que le libre-échange prépare le terrain aux habitudes propres à assurer la pérennité de la liberté. »

Le président George W. Bush à la Banque mondiale, le 17 juillet 2001

A la conclusion de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue au Qatar, les ministres du commerce de plus de 140 pays sont convenus de mettre en route un programme de travail, dit « Agenda de Doha pour le développement ». Pour que l'OMC soit efficace, tous les Etats membres doivent participer à la prise des décisions. Les pays en développement doivent donc tenir une place centrale dans le déroulement des négociations relatives au commerce international si l'on veut voir celles-ci aboutir. Le programme de travail de Doha revêtira un caractère plus

inclusif que par le passé ; comme le note la déclaration ministérielle, « les besoins et les intérêts » des pays en développement doivent figurer au centre du programme de travail de l'OMC.

Pendant mon séjour à Doha, j'ai constaté la volonté des pays en développement de participer activement à ces négociations et de s'exprimer sans intermédiaire. Il n'y a rien de plus naturel à cela, puisque les pays en développement ont beaucoup à gagner à l'affaire. Selon une étude du professeur Joseph François de l'université Erasmus (Pays-Bas), les négociations commerciales multilatérales se traduiraient par un relèvement du revenu des pays en développement de l'ordre de 90 à 190 milliards de dollars par an. Dès lors, on ne s'étonne pas des propos tenus par le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui a dit : « Les pauvres sont pauvres non parce que le degré de mondialisation est excessif, mais parce qu'il est insuffisant. » L'OMC fonctionne dans un esprit de consensus, ce qui signifie que les pays en développement pourront jouer un rôle important lors des négociations et, surtout, influencer les résultats du nouveau cycle de négociations.

Si ce sont les pays industriels qui assurent encore l'essentiel des échanges internationaux, c'est malgré tout dans les pays en développement que la croissance économique mondiale a été la plus rapide. A de rares exceptions près, les droits de douane et les contingents ne constituent plus d'obstacles importants dans les pays industriels, mais ils demeurent élevés dans la plupart des pays en développement. Cela va à l'encontre du but recherché. En réduisant ce qui fait obstacle à l'ouverture des marchés, on réussit à promouvoir les échanges, en particulier entre les pays en développement, et à accroître les investissements.

LES AVANTAGES DE L'OUVERTURE DES MARCHES

L'abaissement des droits de douane et l'ouverture des marchés font le jeu de tous les pays. Aux Etats-Unis, les exportations assurent plus du quart de notre croissance économique depuis maintenant dix ans. De 1970 à 2000,

elles ont progressé de plus de 10 % par an, pour atteindre 1,1 billion de dollars en 2000 ; autrement dit, elles ont doublé tous les sept ans à peu près. On estime à 12 millions le nombre d'emplois aux Etats-Unis qui dépendent directement des exportations ; il s'agit d'emplois rémunérateurs, qui paient entre 13 et 18 % de plus que la moyenne nationale. Grâce aux seuls avantages qui découlent de l'Accord de libre-échange nord-américain et des négociations du cycle d'Uruguay, notamment du fait que nos entreprises sont incitées à produire des biens de meilleure qualité et à moindre coût, une famille de 4 personnes économise entre 1 200 et 2 000 dollars par an. Le tiers des superficies cultivées est destiné au secteur de l'exportation. En d'autres termes, l'ouverture de nouveaux marchés pour les biens, les services et l'agriculture des Etats-Unis revêt une importance capitale pour l'avenir de notre économie et la force de notre pays. Rien n'est plus efficace que d'ouvrir les marchés au moyen d'accords commerciaux si l'on veut élargir les perspectives économiques des Etats-Unis et du reste du monde.

Cette remarque s'applique aussi bien aux pays en développement. Au cours des cinq premières années du cycle d'Uruguay, ceux-ci ont vu leurs exportations progresser de 41 %, contre 29 % dans les pays à revenu élevé. La robuste augmentation des exportations catalyse la croissance économique. Le rapport 2001 de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales et les pays en développement conclut que les pays en développement qui ont réduit leurs obstacles au commerce au cours des vingt dernières années ont enregistré une croissance économique soutenue. Ceux qui ont procédé à ces réductions pendant les années 1980 ont vu leur produit intérieur brut (PIB) par habitant croître de 3,5 % en moyenne par an, tandis que ceux qui ont franchi le pas dans les années 1990 ont affiché une croissance de leur PIB de 5 % en moyenne.

LE POTENTIEL DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Une participation active des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales pourrait avoir des effets considérables non seulement sur la croissance du PIB de ces pays, mais aussi sur la situation de leurs habitants. La mise en route d'un nouveau cycle de négociations axées sur la baisse des droits de douane qui frappent les produits industriels et agricoles peut multiplier les choix et rendre les prix plus concurrentiels, voire favoriser l'accès à beaucoup de produits difficiles à trouver. L'équipement médical, le matériel agricole et les

produits pharmaceutiques font en général défaut dans les pays en développement ; la baisse des droits de douane et une protection plus efficace de la propriété intellectuelle pourraient inciter les exportateurs et les investisseurs à s'intéresser davantage au marché des pays en développement. En outre, les restrictions en matière d'investissements étrangers entravent la croissance du secteur des services, la branche d'activité qui progresse le plus vite dans l'économie mondiale.

La suppression des obstacles aux importations et à la présence de concurrents sur le marché, conjuguée à l'assouplissement des restrictions sur les exportations, notamment dans les domaines des transports et du bâtiment, peut créer des débouchés et attirer de nouveaux investissements étrangers. La mise en route d'une nouvelle série de négociations est aussi l'occasion de braquer les regards sur la protection de l'environnement, puisqu'on peut envisager un meilleur accès aux techniques, biens et services à caractère environnemental.

En général, les pays en développement ont la réputation de ne pas trop attirer les investisseurs. Une participation active au système commercial international, qui suppose l'adhésion aux règles du commerce mondial, a pour effet de créer un climat propre à attirer les investissements étrangers. Quant à cela s'ajoutent la transparence et la stabilité tant au niveau de l'administration publique que des transactions économiques, les investissements privés et ceux de l'Etat contribuent à favoriser la croissance et le développement.

Les Etats-Unis cherchent à renforcer leurs relations commerciales avec les pays en développement, comme l'attestent l'adoption en 2000 de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGO) et la prorogation de l'initiative relative au bassin des Caraïbes. A l'heure actuelle, 62 % de toutes les importations des Etats-Unis en provenance des pays en développement se font en complète franchise de douane.

Les droits de douane simples oscillent en moyenne aux alentours de 4,3 % aux Etats-Unis, ce qui est nettement inférieur à la moyenne des droits de douane perçus par les pays en développement. Ces droits dépassent souvent les 15 % dans tous les domaines, ce qui constitue un lourd fardeau pour ceux qui sont les moins à même d'y faire face. Les droits de douane sur les biens manufacturés, dont les textiles et l'habillement, se situent aujourd'hui à 8 % en moyenne dans les pays industriels, contre 21 % dans les pays en développement. De surcroît, les pays en

développement appliquent des droits aux véhicules à un taux qui représente plus du double de celui des pays industriels.

Le caractère élevé de ces droits de douane, conjugué à la restriction de l'accès aux marchés, entrave les échanges dans tous les domaines. Comme les obstacles au commerce qui existent entre les pays en développement sont nettement plus élevés qu'ils ne le sont entre pays industriels et pays en développement, ce sont ces derniers qui bénéficieront le plus de l'assouplissement des restrictions. Le commerce entre pays en développement représente 40 % du volume total de leurs échanges, mais il ne correspond pourtant qu'à une infime partie du commerce mondial. Selon l'Organisation des Nations unies, en 1999 le commerce entre les pays africains représentait 10 % du commerce mondial, le commerce entre les pays d'Asie du Sud 4 %, le commerce entre l'Asie et l'Afrique 1,5 % et le commerce entre l'Amérique latine et l'Afrique 1,5 %.

LES INCONVENIENTS DES DROITS DE DOUANE ELEVES

On a généralement tendance à croire que les pays en développement produisent tous la même chose, essentiellement des matières premières et des produits agricoles. En réalité, l'éventail de leurs produits reflète une diversité considérable. Un nombre croissant de pays en développement ont atteint une place importante dans les rangs des producteurs et des exportateurs de biens manufacturés, et la décentralisation de la production fait que les pièces détachées et les composants proviennent d'origines multiples. Malheureusement, les droits de douane élevés qui sont pratiqués par les pays en développement entre eux font que ces derniers ont du mal à produire des biens finis, l'importation de pièces détachées entraînant nécessairement des dépenses supplémentaires. Les barrières érigées naguère en vue de protéger les marchés intérieurs et les nouvelles entreprises à vocation exportatrice entravent aujourd'hui la croissance dans l'ensemble des pays en développement.

La déclaration ministérielle de Doha indique clairement que la gamme de produits visés dans les négociations sur l'accès au marché des pays industriels ne prévoit pas d'exclusion a priori. Les Etats-Unis sont disposés à examiner la question de la libéralisation dans des secteurs traditionnellement névralgiques ainsi qu'à envisager d'assouplir les restrictions sur les produits et les services en provenance de pays en développement, à condition

que cette libéralisation ait pour effet d'uniformiser les règles de jeu dans ces secteurs dans tous les pays et de permettre une ouverture véritable. De leur côté, les pays en développement doivent être prêts à améliorer leur situation en libéralisant les services et en réduisant tout ce qui peut faire obstacle à la concurrence des importations; qu'ils aillent à la table des négociations pour demander un accès élargi au marché des pays industriels, certes, mais qu'ils soient aussi disposés à rendre la pareille et à ouvrir plus grand la porte aux importations.

Bien sûr, l'abaissement des droits de douane n'est pas la seule question que doivent régler les membres de l'OMC. Les obstacles non tarifaires, tels la complexité des formalités douanières et le manque de transparence au niveau de l'application des règles et des règlements, compliquent eux aussi la tâche des pays en développement qui s'attendent à retirer des avantages de leur participation au commerce international. L'Agenda de Doha pour le développement tient compte de ces considérations, et d'autres encore. Durant le prochain cycle de négociations, les pays industriels membres de l'OMC doivent se montrer enclins à rechercher avec les pays en développement les moyens de donner corps à tous les avantages à même de découler du système commercial international. La libéralisation étant une voie à double sens, les efforts que consentiront les pays industriels en vue d'apporter aux pays en développement l'assistance technique et l'aide en matière de renforcement des capacités dont ils ont besoin se révéleront indispensables au succès de l'Agenda de Doha pour le développement.

MULTIPLIER LES POSSIBILITES

Les entreprises et les consommateurs des pays en développement retireront de vastes avantages du prochain cycle de négociations commerciales. L'ouverture du marché débouchera sur l'accroissement de la transparence, de la stabilité économique et de l'accès à une gamme élargie de produits nécessaires. Comme le fait observer un économiste de renom, M. Mancur Olson, dans son ouvrage « Power and Prosperity » (Puissance et prospérité) : « Ce n'est pas par hasard que les pays industriels, aux droits de l'individu solidement établis, sont aussi les pays à même d'offrir les transactions complexes (dans le domaine des opérations à terme, des contrats d'assurance, des marchés des capitaux, etc.) qui permettent de tirer parti des avantages découlant du commerce international. Ce sont généralement les Etats dont le revenu par habitant atteint un niveau très élevé. »

L'importance de ce succès ne se mesure pas exclusivement à une aune matérielle. La liberté ressort grandie lorsque les pouvoirs publics démantèlent les obstacles à la réussite des individus, que ces obstacles revêtent un caractère politique, social ou économique, comme dans le cas du commerce. En affermissant leur rôle dans le système commercial mondial, les pays en développement obtiendront les avantages qui découlent du commerce tant avec les pays industriels qu'avec d'autres pays en développement.

Les Etats-Unis ont affecté plus de 555 millions de dollars aux pays en développement en l'an 2000, au titre de l'assistance en matière de renforcement des capacités pour ce qui touche au commerce – aucun autre pays n'a fait mieux. Cette assistance comporte des programmes importants pour l'OMC, lesquels s'insèrent dans une démarche de vaste portée visant à appuyer le renforcement des capacités des pays en développement au moyen de l'assistance bilatérale et dans le cadre d'autres organisations internationales. Nous sommes en effet convaincus que les pays en développement doivent jouer un rôle central dans le fonctionnement de l'OMC afin d'encourager une meilleure compréhension mutuelle et de créer de nouvelles possibilités pour tous. □

□ LES ENJEUX DE L'ADHESION DE LA CHINE A L'OMC

James Zumwalt, conseiller économique de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin

Le conseiller économique de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin, M. James Zumwalt, se félicite de l'adhésion de la Chine à l'OMC, tant pour la Chine elle-même que pour le système économique mondial.

L'admission de la Chine au sein de l'OMC devrait aider ce pays à soutenir son expansion économique tandis qu'il poursuit son programme de réformes structurelles, indique-t-il. Les autres pays asiatiques doivent s'attendre à une concurrence plus soutenue de sa part, mais, en contrepartie, ils peuvent espérer voir leurs exportations progresser.

Selon toute probabilité, poursuit M. Zumwalt, les litiges commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine vont augmenter, car Pékin aura des difficultés à s'acquitter de ses obligations, mais les deux pays auront accès à la procédure de règlement des différends prévue par l'OMC.

Le conseiller économique rappelle cependant que divers pays, dont les Etats-Unis, s'emploient actuellement à atténuer les litiges d'ordre commercial au moyen de l'octroi d'une assistance technique, notamment en matière de formation.

Le 11 décembre 2001, la Chine est devenue l'une des dernières grandes puissances commerciales à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le message transmis au monde est clair : la Chine est prête à assumer pleinement son rôle de partenaire dans l'économie mondiale. Elle retirera des avantages considérables de son admission à l'OMC : expansion commerciale, stimulation des réformes économiques, accroissement des investissements étrangers et renforcement de l'Etat de droit.

En Chine, cette nouvelle donne entraînera assurément des obligations et des défis considérables pour les dirigeants et le peuple chinois. A l'étranger, elle redéfinira de manière fondamentale les relations de la Chine avec d'autres pays, en particulier les Etats-Unis qui représentent son plus gros marché d'exportation, et les autres pays asiatiques.

Une chose est certaine : les changements nés de l'adhésion de la Chine à l'OMC dépasseront largement le cadre des aspects commerciaux de ses relations avec d'autres pays et

ils s'accompagneront d'avantages multiples aussi bien que de défis. Reste à savoir quel est le meilleur moyen de favoriser les premiers et d'atténuer les seconds : la question continue d'être longuement débattue par les responsables politiques, les hommes d'affaires et les consommateurs.

POURQUOI LA CHINE A BESOIN DE L'OMC

Personne n'ignore l'extraordinaire expansion économique que la Chine connaît depuis vingt ans. Favorisée par un programme robuste de réformes et progressant à un rythme d'environ 10% par an, la croissance a créé une multitude d'emplois et de possibilités d'investissement, et c'est ce qui explique la prospérité du pays. La transformation de la Chine, qui a délaissé une économie planifiée et repliée sur elle-même pour devenir un véritable pôle commercial, plus axé sur le marché, s'est fait sentir sur l'ensemble de l'économie mondiale, et rien n'a échappé à son influence, qu'il s'agisse de l'ampleur des choix offerts aux consommateurs ou des flux d'investissement.

Pour autant, cette remarquable expansion n'a pas eu que des aspects positifs. En particulier, elle a mis en relief les faiblesses structurelles du régime économique de la Chine, surtout dans les secteurs agricole et financier et dans les entreprises publiques. Le dilemme qui se pose à la Chine demeure inchangé : comment maintenir la croissance économique et poursuivre les réformes structurelles ? Car si l'une devait prendre fin, les autres risqueraient fort de trébucher, ce qui déclencherait toutes sortes de difficultés économiques supplémentaires.

A de nombreux égards, l'adhésion de la Chine à l'OMC constitue le meilleur moyen d'assurer le maintien de la croissance économique et du mouvement de réforme. A mesure que l'économie mondiale devient beaucoup plus complexe et interdépendante, la participation de la Chine, conformément aux règles du commerce international, y revêt une dimension plus importante que jamais non seulement pour la Chine, mais aussi pour les Etats-Unis, l'Asie et le reste du monde. En sa qualité de membre de l'OMC, la Chine sera en mesure de participer à l'élaboration des règles qui régissent le commerce international et les investissements.

De même, elle pourra défendre ses intérêts commerciaux en ayant recours à la procédure de règlement des différends de l'OMC. Les exportateurs chinois auront la certitude que leurs partenaires commerciaux devront se plier aux règles de cette institution. Cela signifie, entre autres, que les Etats membres n'auront pas le droit de traiter de manière discriminatoire les produits chinois vendus sur leur marché. De surcroît, la Chine attirera davantage les investisseurs étrangers. Plus le volume des investissements étrangers augmentera, plus la Chine sera en mesure d'offrir de meilleurs salaires, d'augmenter ses recettes fiscales et de bénéficier de transferts de technologie.

Les engagements de la Chine vis-à-vis de l'OMC faciliteront le jeu de la concurrence dans tous les secteurs de l'économie. Les consommateurs chinois en seront les bénéficiaires directs, dans la mesure où la concurrence favorise la multiplicité des choix, la baisse des prix et le relèvement de la qualité et que les droits de propriété intellectuelle et ceux des consommateurs sont mieux compris et davantage respectés. En outre, la concurrence aura des effets bénéfiques sur l'efficacité et la productivité, avec à la clé le renforcement progressif de l'économie de la Chine et de la compétitivité des entreprises chinoises face aux grandes multinationales, sur quelque marché que ce soit.

Par ailleurs, l'élargissement des services (dans les secteurs de l'assurance, de la finance et de la distribution), consécutivement à la pénétration de sociétés étrangères sur le marché chinois attendue dans la foulée de l'admission de la Chine à l'OMC, exercera un effet favorable sur l'économie du pays. Qui plus est, le jeu de la concurrence stimulera le secteur chinois des services, ce qui augmentera d'autant la gamme des choix offerts aux entreprises et aux consommateurs. Chose peut-être plus importante encore, les consommateurs et les entreprises tireront parti du renforcement de la primauté du droit, conséquence directe de l'application par la Chine de ses engagements vis-à-vis de l'OMC, en particulier ceux qui sont destinés à encourager au maximum la transparence et la non-discrimination dans les échanges.

LES OBLIGATIONS DE LA CHINE DECOULANT DE SON ADHESION À L'OMC

Si la Chine est sur le point de retirer de gros avantages de son adhésion à l'OMC, elle ne doit pas oublier non plus que cette adhésion à cette institution confère non

seulement des droits, mais aussi des obligations particulières. Il aura fallu quinze années d'après négociations, particulièrement avec les Etats-Unis et l'Union européenne, pour que la Chine soit admise. Les engagements qu'elle a pris ont de profondes répercussions. Pour les comprendre dans le détail, il faudrait se pencher sur les 1500 pages que comptent l'accord relatif à son adhésion, le rapport du groupe de travail ainsi que le calendrier des engagements relatifs aux biens et aux services. Dans un souci de simplification, je propose le récapitulatif ci-après des principaux engagements de la Chine :

La réduction des droits de douane

- Les droits de douane applicables aux produits industriels les plus importants pour les entreprises des Etats-Unis seront ramenés de 25 à 7%.
- Les droits de douane applicables aux produits agricoles les plus importants pour les agriculteurs des Etats-Unis passeront de 31 à 14%.

Les engagements relatifs au commerce des services

- L'ouverture substantielle d'une vaste gamme de services, notamment dans des secteurs importants pour les Etats-Unis, tels les banques, les assurances, les télécommunications et les services professionnels.

Les réformes systémiques

- Des réformes de grande ampleur dans le domaine de la transparence et de la notification, de l'application uniforme des lois et du contrôle judiciaire contribueront à déjouer les obstacles que rencontrent les sociétés étrangères désireuses de s'implanter en Chine.

L'adhésion aux accords en vigueur de l'OMC

- La Chine sera assujettie aux obligations des nombreux accords en vigueur de l'OMC qui couvrent tous les aspects du commerce, tels l'agriculture, les licences d'importation, les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce, les obstacles techniques au commerce et les mesures d'investissement liées au commerce.

Les dispositions relatives à la libéralisation des échanges propres à la Chine

- Le droit d'importer et d'exporter des marchandises directement sur le marché chinois, dans un délai de trois ans suivant l'adhésion à l'OMC.
- Le droit de commercialiser tous les produits en Chine dans un délai de trois ans (exception faite des engrais chimiques, du pétrole brut et raffiné, qui pourront être

distribués par des grossistes cinq ans après l'adhésion ; les engrais chimiques pourront être mis en vente dans le commerce du détail dans un délai de cinq ans).

- L'approbation des investissements et des importations ne sera plus assujettie à des conditions relatives aux effets perturbateurs sur le commerce, qu'il s'agisse, par exemple, des transferts de technologie, de la performance des exportations ou des exigences relatives à la teneur locale.
- Le droit d'exporter en Chine sans être obligé d'y avoir une représentation.
- La suppression progressive des mesures non tarifaires, tels les contingents et les licences visant des centaines de produits, toutes ces mesures incompatibles avec les règles de l'OMC devant être abrogées d'ici au 1^{er} janvier 2005.
- La suppression des monopoles d'Etat relatifs à l'importation de produits agricoles et industriels.
- L'obligation faite aux entreprises publiques d'effectuer des achats et des ventes en fonction de considérations exclusivement commerciales.
- La suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles et la suppression de la substitution des importations et des subventions à l'exportation sur les biens industriels.

Les mécanismes de sauvegarde

- Pendant une période de quinze ans, les Etats-Unis et les autres membres de l'OMC pourront mesurer le dumping pratiqué par la Chine en continuant d'utiliser une méthode spécifique aux pays non dotés d'une économie de marché lorsqu'ils invoqueront des mesures antidumping.
- En vertu d'un mécanisme de sauvegarde spécifique à la Chine, les Etats-Unis et les autres membres de l'OMC sont autorisés, pendant une période de douze ans, à freiner l'accroissement des importations en provenance de la Chine qui auraient un effet perturbateur sur leur marché.

Le temps et l'énergie qu'il a fallu consentir à la négociation de ces engagements attestent la détermination de la Chine à s'intégrer pleinement au régime commercial international, qui repose sur des règles. Toutefois, même après l'âpre combat qui a débouché sur son admission à l'OMC, la Chine n'est pas au bout de ses peines : une autre gageure, d'une importance et d'une complexité égales, se présente à elle. Comme l'indique le récapitulatif ci-dessus, la Chine procède à des changements considérables de façon à pouvoir s'acquitter des obligations découlant de son adhésion à l'OMC : restructuration de ses entreprises, publication de lois et règlements naguère internes, établissement de procédures

formelles de règlement des différends et uniformisation des règles de jeu pour les sociétés étrangères. Elle accepte de diminuer considérablement ses droits de douane et de supprimer le contingentement des importations, de démanteler les subventions à l'exportation et d'ouvrir le secteur des services à la concurrence étrangère. Certains de ces changements entreront immédiatement en vigueur, tandis que d'autres seront étalés sur plusieurs années.

LA CHINE ET LES AUTRES PAYS ASIATIQUES

L'adhésion de la Chine (conjuguée à celle de Taïwan) à l'OMC modifie de manière inextricable la composition et le caractère de cette institution commerciale, et elle aura un effet direct sur les relations de la Chine avec d'autres pays, en particulier des autres pays asiatiques. Il faut s'y attendre, au vu de son importance démographique (1,3 milliard d'habitants) ainsi que de la nature toujours plus diversifiée et dynamique de son économie. Traversant une période de récession, de nombreux pays asiatiques comptent sur l'accroissement de leurs exportations pour donner un coup de fouet à leur économie. D'un côté, la Chine représente un défi sur le plan de la concurrence, mais, de l'autre, ses robustes résultats économiques font miroiter bien des avantages.

Entre 1995 et 2001, la part de la Chine dans les exportations mondiales est passée de 2,9 à 3,9 %, tandis que les exportations de la Thaïlande et de l'Indonésie sont restées inchangées pendant la même période. Au cours des quatre dernières années, la Chine a devancé la Malaisie et Singapour dans les exportations de produits électroniques aux Etats-Unis.

Par ailleurs, l'adhésion de la Chine à l'OMC pourrait se traduire par le renforcement de la croissance du produit intérieur brut (PIB) des pays aux exportations de haute valeur. D'ici à 2005, selon une étude récente de la banque d'investissements « UBS Warburg », elle permettra à l'économie taïwanaise de faire un bond équivalent à 1,7 % du PIB enregistré par Taïwan en 2000. On prévoit que ce pourcentage sera de 1,1 % dans les autres pays asiatiques nouvellement industrialisés, à mesure que la Chine fera plus largement appel à leurs exportations.

En revanche, les perspectives ne sont pas aussi bonnes pour la plus grande partie du Sud-Est asiatique. Selon la banque « UBS Warburg », les pays sud-asiatiques auront perdu d'ici à 2005 l'équivalent de 0,1 à 0,2 % de leur PIB de l'an 2000. Dans le cas de l'Inde, ce pourcentage pourrait atteindre 0,7 %. C'est l'une des raisons pour

lesquelles les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Chine sont convenus de tenter de libérer leurs échanges entre eux.

LES RELATIONS SINO-AMERICAINES

Le degré auquel la Chine s'acquittera de ses obligations nées de son admission à l'OMC aura une influence directe sur l'avenir des relations sino-américaines. Les dirigeants chinois ont maintes fois affirmé leur détermination de respecter les engagements pris par leur pays. Il est dans l'intérêt des Etats-Unis et de la Chine d'éviter un scénario dans lequel les frictions d'ordre commercial seraient exacerbées parce que la Chine se révélerait incapable de tenir ses promesses ou peu disposée à le faire.

Cela dit, ces frictions entre les Etats-Unis et la Chine ne vont pas disparaître uniquement parce que cette dernière a rejoint les rangs de l'OMC, de même qu'elles n'ont pas disparu entre les Etats-Unis et nombre de leurs partenaires commerciaux qui appartiennent depuis longtemps à cette institution. Je dirais même qu'elles pourraient s'intensifier, tout au moins au début, le temps que nos relations commerciales prennent une nouvelle ampleur. La Chine jouit déjà d'une balance commerciale excédentaire vis-à-vis des Etats-Unis, et le déséquilibre va croissant. Si les entreprises américaines constatent que l'ouverture promise du marché chinois ne se matérialise pas aussi vite que prévu, on peut craindre le ralentissement de la croissance des exportations des Etats-Unis, un déséquilibre de la balance commerciale qui soit politiquement insoutenable et l'intensification des tensions commerciales.

Les Etats-Unis et les autres membres de l'OMC s'évertuent à éviter un tel scénario en offrant à la Chine l'assistance dont elle a besoin pour s'acquitter de ses engagements. Ainsi notre consulat à Shanghai a-t-il prêté son concours à l'«U. S-China Business Council» en vue de la mise en place d'un système de vidéoconférences dans le cadre duquel des spécialistes américains du droit commercial peuvent s'entretenir directement avec de hauts responsables chinois. De même, notre ambassade à Pékin s'emploie, de concert avec l'université de Pékin et un établissement de télé-enseignement, à installer un dispositif de formation aux règles de l'OMC auquel les personnes intéressées sur l'ensemble du territoire chinois pourront avoir accès en temps réel. Notre section commerciale organise actuellement une série de séminaires destinés à faire connaître les principes de

l'OMC à des responsables locaux. Pour sa part, l'Union européenne a affecté environ 23 millions de dollars aux efforts visant à familiariser les responsables chinois avec les règles de l'OMC, notamment en matière de protection de la propriété intellectuelle.

Malgré les pressions considérables qui s'exercent sur la Chine pour qu'elle se conforme aux règles internationales et qu'elle s'acquitte de l'intégralité de ses engagements, il faut se rappeler que les différends commerciaux ne sont pas à sens unique. La Chine, elle aussi, aura recours aux mécanismes de l'OMC pour faire valoir ses griefs contre d'autres membres de cette institution.

En dépit des embûches qui se dressent devant la Chine, le fait est que son admission à l'OMC est avantageuse tant pour elle que pour le système économique mondial. La présence de la Chine dans cette organisation va lier inextricablement ce pays à la communauté économique mondiale, ce qui aura pour effet, à terme, de multiplier les possibilités d'emploi et d'investissement et de renforcer la stabilité sociale, au fur et à mesure que l'Etat de droit régira les transactions économiques en Chine. Les Américains en retireront eux aussi des avantages du point de vue de l'accroissement des possibilités d'exporter en Chine, de la création d'emplois aux Etats-Unis et de la diversification de leurs choix en ce qui concerne les investissements à l'étranger. A mesure que nos deux pays verront leurs relations progresser dans le monde du commerce et des affaires, les contacts directs entre leurs citoyens, l'échange d'idées et les transferts de technologie prendront eux aussi de l'ampleur. De même, le sentiment croissant d'interdépendance que suscite l'OMC devrait encourager la Chine et les Etats-Unis à envisager dans un esprit commun une vaste gamme de questions touchant à la stabilité économique, à la sécurité et à la prospérité, ainsi qu'à œuvrer en étroite collaboration en ce sens. □

□ DOHA ET AU-DELA : LE ROLE DU CONGRES DANS LE NOUVEAU CYCLE DE NEGOCIATIONS

Max Baucus, président de la commission sénatoriale des finances

Les négociations de l'OMC dont le lancement a été décidé à Doha en novembre dernier vont donner la possibilité d'ouvrir les marchés, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et des services, et de favoriser la réalisation des objectifs relatifs à l'environnement, déclare le président de la commission sénatoriale des finances, M. Max Baucus.

Sénateur démocrate du Montana, M. Baucus ajoute cependant que l'ambiguïté de la déclaration de Doha sur l'agriculture rend problématique un aboutissement favorable.

Et la décision de reprendre les négociations sur la législation antidumping et sur d'autres lois relatives au commerce déloyal, à laquelle s'opposent une majorité de sénateurs, prouve la nécessité qui s'impose au Congrès d'exercer davantage d'influence pendant les négociations, dit-il.

Le nouveau cycle de négociations lancé en novembre à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) représente un important pas en avant pour le système commercial mondial. A la suite de l'impasse dans laquelle s'était trouvée la Conférence ministérielle de Seattle, un certain nombre d'observateurs craignaient pour la viabilité de la mondialisation et plus particulièrement pour la libéralisation des échanges. Le consensus auquel on est parvenu à Doha représente donc un plan important pour l'expansion du commerce et pour la création d'une économie mondiale intégrée.

L'essentiel de ce plan fait cependant ressortir la nécessité constante, pour le Congrès des Etats-Unis, de jouer un rôle actif dans l'élaboration de la politique commerciale américaine.

L'adhésion de la Chine et de Taïwan à l'OMC, qui a eu lieu durant la Conférence ministérielle de Doha, illustre la contribution que le Congrès peut apporter, en liaison avec le président, pour faire progresser un programme dynamique. Les Etats-Unis avaient soutenu très tôt l'admission de la Chine et de Taïwan et ils ont déployé beaucoup d'efforts pour obtenir le soutien, au niveau tant

national qu'international, de la candidature de ces pays. Ces efforts ont abouti à un vote en faveur de la normalisation permanente des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine — vote, qui, malgré la controverse à laquelle il a donné lieu, s'est révélé être largement bipartite.

L'acceptation de la candidature de la Chine et de Taïwan est particulièrement importante du fait que les négociateurs américains et étrangers sont parvenus, à Doha, à un consensus sur le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales. En dépit de quelques exceptions notables — comme la Russie — le nombre de participants à ce cycle de négociations commerciales sera le plus élevé qui ait jamais été enregistré.

LES POINTS POSITIFS DES NEGOCIATIONS

Le programme de ces négociations contient un certain nombre d'objectifs prometteurs qui sont susceptibles de profiter non seulement aux Etats-Unis, mais au reste du monde. L'un des plus importants est l'élargissement de l'accès aux marchés dans un certain nombre de secteurs jusque-là traditionnellement fermés aux exportateurs américains, comme les services et l'agriculture.

L'élargissement de l'accès aux marchés dans le secteur des services est particulièrement important pour les Etats-Unis. En 2000, les Etats-Unis ont été le plus gros exportateur (et l'un des plus gros importateurs) de services au monde. En dépit de cela, un certain nombre d'importants marchés leur restent fermés, pour des raisons purement protectionnistes. Si on veut uniformiser les règles de jeu, les négociateurs doivent s'employer à ouvrir les marchés pour les services et pour d'autres secteurs importants.

Une autre victoire importante pour les Etats-Unis est le rôle de premier plan que les questions écologiques sont appelées à jouer dans les prochaines négociations. Un accès accru aux produits écologiques, la réduction des subventions au secteur de la pêche qui faussent le

commerce et le nouvel engagement de l'OMC envers la promotion d'un développement durable sont tous des ajouts importants au programme des négociations qui bénéficieront probablement d'un ferme soutien du Congrès et du public américain. L'engagement qui a été pris d'étudier les liens entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'une part, et le commerce et les accords commerciaux, d'autre part, est particulièrement important pour l'OMC. L'examen de certains exemples de règlement des différends a fait ressortir les conflits qui risquent de survenir entre les engagements pris par les pays dans le cadre des accords relatifs à l'environnement et des accords de l'OMC. En fait, c'est une source principale de préoccupation aux Etats-Unis où l'impression que l'OMC porte atteinte à la réglementation nationale en matière de protection de l'environnement a gagné du terrain ces dernières années.

Bien que rien ne garantisse que les travaux de l'OMC mèneront à des négociations concrètes, cela représente néanmoins une importante reconnaissance des liens qui existent entre le commerce et l'environnement. En fait, tout accord commercial qui ne reconnaîtrait pas explicitement ces liens importants aurait probablement énormément de difficulté à être ratifié par le Congrès. L'OMC et ses membres doivent faire le prochain pas important, c'est-à-dire commencer à examiner le rôle que les droits des travailleurs jouent dans la libéralisation du commerce — autre mesure indispensable pour façonner le programme des négociations du XXI^e siècle.

L'agriculture est évidemment l'une des questions les plus régulièrement sujettes à controverse, aux Etats-Unis comme à l'étranger. Le libellé de la déclaration ministérielle est extrêmement prometteur, et les négociateurs américains méritent d'être félicités pour avoir obtenu la garantie que les subventions à l'exportation continueront à figurer au programme des négociations.

Cependant, les détails des négociations restent vagues, et l'on craint fort que le résultat final ne permette pas de résoudre de façon adéquate les questions soulevées à la Conférence ministérielle. Plus précisément, on craint de plus en plus qu'un programme très clair sur la suppression des subventions à l'exportation, bien qu'il soit préconisé dans la déclaration ministérielle, ne soit bloqué grâce au libellé peu précis de ladite déclaration. Les agriculteurs américains sont très désavantagés, depuis dix ans, du fait des distorsions commerciales résultant des subventions européennes à l'agriculture, et il est indispensable qu'un

plan soit élaboré en vue de leur suppression. En fait, ces subventions conviennent davantage à un système mercantiliste du XIX^e siècle qu'au système commercial ouvert qui existe actuellement.

LES POINTS NEGATIFS

En dépit de ces points positifs, plusieurs éléments très inquiétants figurent aussi dans le programme des futures négociations — des questions qui menacent de nous coûter le soutien d'un certain nombre de parlementaires et d'une vaste majorité du public américain lors du lancement du nouveau cycle de négociations. La principale de ces questions est l'inclusion, dans le programme des négociations, des lois commerciales américaines, plus spécialement les lois antidumping et les lois sur les droits compensateurs. Ce genre de réglementation fait partie du système commercial international depuis sa fondation en 1948 et a fait l'objet de nouvelles négociations au niveau international durant le cycle d'Uruguay. A la fin de ce cycle, les Etats-Unis ont apporté un certain nombre de changements à leur législation commerciale pour qu'elle respecte le système international qui venait d'être établi.

De plus, les distorsions du commerce qui rendent ces lois nécessaires continuent à nuire à l'économie américaine. Les entreprises, du secteur de la sidérurgie à celui des semi-conducteurs et à diverses branches du secteur agricole, sont touchées par le dumping d'exportations et par les subventions à l'exportation que pratiquent un certain nombre de pays, problème qui empire en période de basse conjoncture où les entreprises américaines sont les plus vulnérables. Les lois commerciales actuellement en vigueur sont les seuls moyens efficaces que nous ayons de réagir à ces pratiques déloyales.

La question a été jugée si importante que les deux tiers des sénateurs ont signé une lettre adressée au représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Robert Zoellick, demandant que nos lois commerciales ne fassent pas l'objet d'un examen lors du nouveau cycle de négociations. Toutefois, malgré cette requête, les lois antidumping et les lois sur les droits compensateurs seront évoquées, ce qui fait craindre l'éventualité de nouvelles révisions importantes.

LE CONTROLE PARLEMENTAIRE

Le fait que les négociateurs américains n'ont pas omis cette question du programme des négociations souligne la

nécessité constante qui s'impose au Congrès de jouer un rôle actif dans l'élaboration de la politique commerciale américaine. Bien qu'on ait souvent tendance à l'oublier, c'est au Congrès, et non au président, que la Constitution des Etats-Unis confère le pouvoir de réglementer le commerce. Il se peut que l'exécutif mène lui-même les négociations, mais en définitive la responsabilité de veiller à ce que les accords commerciaux reflètent l'intérêt général du peuple américain incombe au Congrès. Pour que les négociations progressent, le Congrès doit veiller à ce que ses préoccupations se reflètent dans les objectifs des Etats-Unis, en particulier quand des questions controversées se présentent.

En plus de la reprise des négociations sur la législation commerciale américaine, un certain nombre de questions traitées dans le nouveau cycle de négociations sont susceptibles d'avoir de graves conséquences pour les lois et la réglementation des Etats-Unis. Les travaux sur la politique de la concurrence pourraient modifier notre législation antitrust qui a subi de nombreuses modifications depuis plus de cent ans. Les négociations sur la propriété intellectuelle pourraient affaiblir les protections que les Etats-Unis ont cherché à intégrer dans le système commercial mondial. Et même des questions susceptibles de profiter grandement aux Etats-Unis risquent de donner lieu à des compensations réciproques tout simplement inacceptables.

Ces questions sont trop importantes pour que le Congrès s'en dessaisisse. Le fait que les négociateurs américains n'ont pas tenu compte de la demande expresse de s'abstenir de discuter des lois commerciales américaines exprimée par une majorité de sénateurs ne fait qu'illustrer la nécessité du contrôle que le Congrès doit exercer dans toute négociation future.

L'exécutif a demandé au Congrès de lui accorder le pouvoir de conclure des accords commerciaux que le Congrès devra ratifier ou rejeter sans pouvoir y apporter des modifications. Un certain nombre de responsables et d'observateurs estiment que, en l'absence d'un tel pouvoir, le nouveau cycle de négociations est voué d'avance à l'échec.

En fait, j'ai toujours maintenu que le président devrait disposer d'un tel pouvoir, mais il est indispensable que le texte de loi octroyant ce pouvoir prévoit le maintien du rôle du Congrès dans la réglementation du commerce. Cela signifie, entre autres, l'inclusion des droits relatifs à la main-d'œuvre et à l'environnement dans tout accord commercial futur. Ces questions sont devenues si pressantes qu'il est peu probable qu'un accord commercial quelconque puisse obtenir le soutien des deux partis politiques s'il ne tient pas compte de ces facteurs. Toutefois, ce qui importe avant tout, c'est de s'assurer du maintien du contrôle parlementaire, qui est essentiel.

En résumé, le lancement d'un nouveau cycle de négociations offre plusieurs possibilités prometteuses pour l'expansion du commerce américain et pour une nouvelle libéralisation du système commercial mondial. Il est cependant indispensable que ces négociations se déroulent dans des conditions qui ne compromettent pas les structures nécessaires pour que le public continue à soutenir le commerce. Cela veut dire que les lois des Etats-Unis doivent être renforcées et non pas affaiblies par les négociations et que les préoccupations relatives à la main-d'œuvre et à l'environnement doivent être prises en considération. Si l'on veut que le président obtienne en 2002 le droit de conclure des accords commerciaux sans que le Congrès puisse les modifier, les parlementaires et le président devront collaborer pour que les négociations reflètent les préoccupations exprimées par une vaste majorité d'Américains en veillant à ce que le commerce soit à la fois libre et loyal. □

Note : les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la ligne d'action du département d'Etat des Etats-Unis.

□ REFLEXIONS SUR LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE DOHA

Jeffrey Schott, membre de l'Institute for International Economics

La conférence ministérielle de l'OMC à Doha a réussi là où celle de Seattle avait échoué en 1999, et cela pour un certain nombre de raisons, notamment l'amélioration de la coopération entre les Etats-Unis et l'Union européenne et une meilleure organisation, déclare M. Jeffrey Schott, membre de l'Institute for International Economics de Washington.

Un échec à Doha aurait fait naître de sérieux doutes sur les perspectives économiques mondiales et sur la continuation de la coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, déclare-t-il.

Ce qui, à ses yeux, revêt la plus grande importance, c'est le fait que les futures négociations seront menées selon le principe d'engagement unique, à savoir qu'aucun accord commercial ne sera adopté si toutes les questions en suspens ne sont pas résolues.

Pour tirer profit de tout accord commercial futur, les pays en développement ont besoin qu'on les aide à améliorer leur gestion et leur infrastructure économiques, précise M. Schott.

Après trois années de préparation et cinq journées exténuantes de réunions à Doha, en novembre, les ministres du commerce des 142 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont terminé leur marathon en décidant de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. La Conférence ministérielle de Doha a donné naissance à trois importants documents :

- une déclaration ministérielle qui établit les paramètres et les objectifs du nouveau cycle de négociations commerciales ainsi que des directives qui guideront les travaux des comités et des groupes de travail de l'OMC,
- une déclaration relative à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADPIC) et à la santé publique, qui confirme que les règles actuelles de l'OMC sont suffisamment souples pour

permettre aux Etats de résoudre leurs problèmes de santé publique en général et pour faciliter l'accès aux médicaments en particulier,

- une décision relative aux problèmes qui ont surgi lors de la mise en œuvre des accords d'Uruguay de 1994.

De plus, la Conférence ministérielle de Doha a approuvé les textes d'accession à l'OMC de la Chine et de Taïwan, qui sont devenus membres de l'organisation à la mi-décembre 2001.

Le présent article porte sur les raisons pour lesquelles la Conférence ministérielle de Doha a donné de meilleurs résultats que celle de Seattle et offre des observations générales sur le programme de travail de Doha et sur ce qu'il laisse présager pour le prochain cycle de négociations.

POURQUOI DOHA N'A PAS EU LE MEME SORT QUE SEATTLE

Plusieurs raisons expliquent pourquoi la Conférence ministérielle de Doha n'a pas partagé le sort de la précédente, qui s'était tenue à Seattle.

Premièrement, les plus grands exportateurs et importateurs – les Etats-Unis et l'Union européenne – ont beaucoup plus coopéré qu'auparavant et se sont montrés disposés à faire des concessions sur les principales questions auxquelles les pays en développement accordaient la priorité. Le représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur, M. Robert Zoellick, et le commissaire au commerce de l'Union européenne, M. Pascal Lamy, ont compris que les Etats-Unis et l'Union européenne ne pourraient atteindre leurs objectifs respectifs s'ils poursuivaient des buts opposés.

La coopération entre les Etats-Unis et l'Union européenne avait commencé au début de 2001 avec le règlement de leur différend sur les bananes et avec leur décision tacite d'éviter de nouvelles rétorsions en ce qui concerne des questions telles que les aides fiscales aux sociétés exportatrices américaines (« U.S. Foreign Sales

Corporation»). Ces mesures avaient montré qu'il était possible de résoudre les problèmes commerciaux transatlantiques de façon pragmatique, sans acrimonie et sans les résultats unilatéraux d'une action en justice. Elles avaient également créé un important précédent de coopération pour l'élaboration du programme de travail de Doha. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont reconnu que, en dépit de leurs profondes divergences sur des questions clés telles que l'agriculture et l'environnement, aucun d'eux ne pourrait atteindre ses objectifs généraux dans les nouvelles négociations de l'OMC sans faire de concessions.

A Doha, l'Union européenne a accédé aux demandes des Etats-Unis et d'autres pays en s'engageant fermement à réduire, en vue de leur suppression ultérieure, les subventions à l'exportation des produits agricoles. En échange, les négociateurs américains ont encouragé les autres pays à soutenir immédiatement les propositions de l'Union européenne en faveur de nouvelles négociations sur l'environnement, sur les investissements et sur la politique de la concurrence (dont l'examen a été reporté à la prochaine Conférence ministérielle, en 2003). Sans ces compromis, aucune des deux superpuissances commerciales n'aurait accepté la déclaration de Doha.

Deuxièmement, la Conférence ministérielle de Doha avait été préparée et organisée plus minutieusement que celle de Seattle. Tous les membres de l'OMC avaient participé, toute l'année durant, à des consultations prolongées. Les pays en développement y avaient pris part par l'intermédiaire de leurs groupes Sud-Sud et Nord-Nord (comme le groupe d'exportateurs agricoles de Cairns), grâce à des réunions ministérielles informelles dans les mois ayant précédé Doha et à de fréquentes consultations bilatérales avec les Etats-Unis et l'Union européenne. Ces consultations avaient bénéficié des efforts et des conseils du directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et du président du Conseil de l'OMC, M. Stuart Harbinson, qui avait dirigé les travaux préparatoires de la conférence de Doha.

En 1999, les négociations de l'OMC n'avaient pas permis de concilier les divergences entre les délégations et elles avaient abouti à un document sans valeur, inapplicable sur le plan ministériel. En 2001, en revanche, les travaux préparatoires effectués à l'OMC ont donné des résultats plus constructifs. M. Moore et Harbinson avaient préparé des projets de déclaration considérés comme équilibrés et objectifs qui ont résolu la plupart des différends auxiliaires relatifs aux divers points du

programme. Lorsque les diplomates ne parvenaient pas à se mettre d'accord à Genève, ils élaboraient des options pour un nombre réduit de questions politiquement délicates de façon que les ministres puissent obtenir une série de compromis permettant à chacun d'eux de rapporter des « trophées » à ses mandants. A ce propos, les concessions faites dès le début de la réunion de Doha par les Etats-Unis sur des questions délicates comme l'antidumping et la déclaration relative à l'accord sur les ADPIC et la santé publique, ainsi que les concessions de l'Union européenne sur l'agriculture, se sont révélées précieuses pour garantir un résultat qui tient compte des intérêts des pays industriels et de ceux des pays en développement.

Troisièmement, les conséquences d'un échec auraient été plus graves à Doha qu'à Seattle. Etant donné le ralentissement actuel de l'activité économique aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, si on n'avait pas réussi à lancer un nouveau cycle de négociations, on aurait conclu que les pays risquaient de ne pas pouvoir résister aux pressions protectionnistes de leurs groupes d'intérêt nationaux, ce qui aurait déclenché une réaction baissière sur les marchés financiers. De plus, après l'expérience de Seattle, une nouvelle débâcle aurait fait douter de l'efficacité de la nouvelle institution commerciale et de la volonté des principales puissances commerciales de recourir à l'OMC, plutôt qu'à de nouvelles initiatives bilatérales et régionales, pour poursuivre leurs objectifs commerciaux. Le commerce n'obéit pas aux mêmes règles que le base-ball. Si le batteur manque deux balles, il est généralement éliminé.

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, un échec à Doha aurait gravement nui à l'alliance internationale des pays occidentaux et islamiques dans sa lutte contre le fléau que constitue le terrorisme international. Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont uni un grand nombre de pays qui avaient auparavant des vues divergentes sur d'importantes questions commerciales et de politique étrangère. En fait, les pays qui, précédemment, étaient les moins disposés à participer à de nouvelles négociations sous l'égide de l'OMC sont devenus d'importants alliés dans la lutte contre le terrorisme et reçoivent une aide économique importante des pays industriels en reconnaissance de leurs contributions. Un échec à Doha aurait fait douter de la solidité de cette nouvelle alliance.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA : OBSERVATIONS GENERALES

Premièrement, la déclaration ministérielle de Doha constitue un accord en faveur des négociations. A l'exception de quelques points relatifs aux décisions d'application, elle définit uniquement des objectifs sans exiger que ces objectifs soient totalement ou partiellement atteints dans des accords éventuels. Chacun des pays participants déterminera le niveau maximum d'obligations qu'il assumera dans chaque domaine et le niveau minimum d'obligations assumées par les autres pays qu'il jugera suffisant pour produire un ensemble d'accords réciproques.

Deuxièmement, la déclaration ministérielle établit un vaste programme de travail qui comprend des négociations sur l'agriculture et les services, sujets traditionnels de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'OMC, sur de nouvelles questions telles que les investissements, la politique de la concurrence et l'environnement, ainsi que sur une gamme réduite de questions institutionnelles (principalement la réforme du règlement des différends). Elle prévoit un processus en deux étapes dans lequel les négociations sur les questions dites de Singapour, comme les investissements et la politique de la concurrence, ne débiteront qu'après la prochaine Conférence ministérielle, probablement à l'automne 2003, et auront lieu selon les modalités agréées à ce moment-là. Les pays en développement qui, à l'origine, n'étaient pas disposés à incorporer ces nouvelles questions dans le programme de l'OMC, voulaient s'assurer que les négociations initiales porteraient sur les questions traditionnelles de l'accès aux marchés, craignant que l'absence de progrès dans ces domaines ne compromette les négociations sur les autres questions.

Le programme des négociations n'est pas immuable. Par le passé, des questions qui ne figuraient pas dans la déclaration ministérielle à l'origine des négociations (comme les contrefaçons commerciales dans le cycle de Tokyo et l'OMC elle-même dans le cycle d'Uruguay) ont été ajoutées au programme. Dans le nouveau cycle de négociations, il ne serait pas surprenant que l'Accord sur les sauvegardes soit réexaminé à la lumière des discussions qui auront lieu sur l'article VI du GATT (dumping) et sur les dispositions de l'article XVIII du GATT relatives à la balance des paiements. Il est cependant très difficile de reprendre des questions qui avaient été exclues du programme original. Dans la déclaration de Doha, la question « commerce et droit du travail » constitue la seule

à être explicitement exclue des négociations.

Troisièmement, les pays participants ont décidé que les négociations de Doha seraient considérées comme des parties d'un engagement unique. Il est difficile de surestimer l'importance de cet engagement. Etant donné la règle de consensus de l'OMC, cette exigence du tout ou rien signifie que des progrès suffisants doivent être faits sur toutes les questions clés, sinon rien ne sera fait – et toutes les nouvelles questions sont couvertes par l'engagement unique. Le principe d'engagement unique donne à l'Union européenne l'assurance que l'Inde et les autres pays ne bloqueront pas le lancement des négociations sur les investissements et la politique de la concurrence en refusant d'accepter les modalités de ces négociations. Si l'Inde ou un autre pays tentait de le faire, cela déclencherait des mesures qui bloqueraient les discussions en cours sur les autres questions jugées prioritaires par le pays responsable du blocage. L'ensemble des négociations de l'OMC échouerait rapidement, et l'Inde serait impliquée dans cet acte, tout comme elle l'aurait été si elle avait bloqué unilatéralement le lancement des négociations à Doha.

Enfin, la déclaration de Doha reconnaît un fait fondamental, à savoir que les accords commerciaux créent des débouchés, mais ne garantissent pas les ventes. Si les pays en développement veulent pouvoir profiter des accords éventuels, ils devront améliorer leur gestion macro-économique, leur infrastructure et leurs compétences administratives. Une grande partie des initiatives nécessaires n'entrent pas dans les compétences de l'OMC, mais, à Doha, les ministres du commerce se sont engagés à fournir l'assistance technique et le renforcement des capacités dont les pays en développement ont besoin pour pouvoir participer pleinement aux négociations et pour en tirer profit. Grâce à un tel soutien, les nouvelles négociations de l'OMC ne manqueront pas d'avoir des résultats avantageux tant pour les pays industriels que pour les pays en développement. □

Note: les opinions exprimées dans le présent article ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la ligne d'action du département d'Etat des Etats-Unis.

FAITS ET CHIFFRES

☐ COMMERCE MONDIAL DES MARCHANDISES

Principaux exportateurs et importateurs de marchandises en 2000 (Montant en milliards de dollars et part en pourcentage)

Exportateurs	Montant	Part	Importateurs	Montant	Part
Etats-Unis	781.1	12.3	United States	1257.6	18.9
Allemagne	551.5	8.7	Germany	502.8	7.5
Japon	479.2	7.5	Japan	379.5	5.7
France	298.1	4.7	United Kingdom	337.0	5.1
Royaume-Uni	284.1	4.5	France	305.4	4.6
Canada	276.6	4.3	Canada	244.8	3.7
Chine	249.3	3.9	Italy	236.5	3.5
Italie	237.8	3.7	China	225.1	3.4
Pays-Bas	212.5	3.3	Hong Kong	214.2	3.2
Hongkong	202.4	3.2	Netherlands	198.0	3.0

Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2001.

Exportations et importations des Etats-Unis par zone géographique en 2000 (Montant en milliards de dollars et part)

Destination	Exportations		Origine	Importations	
	Montant	Part		Montant	Part
Monde entier	781,8	100,0	Monde entier	1257,6	100,0
Asie	214,6	27,4	Asie	469,3	37,3
Europe Ouest	181,4	23,2	Europe Ouest	248,5	19,8
Amérique Nord	179,4	22,9	Amérique Nord	238,4	19,0
Amérique lat.	170,0	21,7	Amérique lat.	216,0	17,2
Moyen-Orient	19,2	2,5	Moyen-Orient	40,3	3,2
Afrique	11,0	1,4	Afrique	28,5	2,3
Europe centrale, et orientale, Etats baltes et C.E.I. (1)	5,9	0,8	Europe centrale, et orientale, Etats baltes et C.E.I. (1)	16,6	1,3

(1) Communauté des Etats indépendants

Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2001

Exportations et importations des Etats-Unis par destination et par origine en 2000
(Montant en milliards de dollars et part en pourcentage)

Exportations			Importations		
Destination	Montant	Part	Origine	Montant	Part
Canada	178,9	22,9	Canada	238,3	19,0
Union européenne	165,2	21,1	Union européenne	227,2	18,1
Mexique	111,3	14,2	Japon	151,3	12,0
Japon	64,9	8,3	Mexique	140,4	11,2
Corée du Sud	27,8	3,6	Chine	103,3	8,2
Total des 5	548,2	70,1	Total des 5	860,4	68,4
Taiwan	24,4	3,1	Taiwan	41,8	3,3
Singapour	17,8	2,3	Corée du Sud	41,6	3,3
Chine	16,2	2,1	Malaisie	26,4	2,1
Brésil	15,3	2,0	Singapour	19,8	1,6
Hongkong	14,6	1,9	Venezuela	19,2	1,5
Australie	12,5	1,6	Thaïlande	16,9	1,3
Malaisie	10,9	1,4	Arabie saoudite	14,8	1,2
Suisse	10,0	1,3	Philippines	14,4	1,1
Philippines	8,8	1,1	Brésil	14,3	1,1
Israël	7,7	1,0	Israël	13,4	1,1
Thaïlande	6,6	0,8	Hongkong	11,8	0,9
Arabie saoudite	6,2	0,8	Inde	11,0	0,9
Venezuela	5,5	0,7	Nigeria	10,9	0,9
Argentine	4,7	0,6	Suisse	10,8	0,9
Rép. dominicaine	4,5	0,6	Indonésie	10,7	0,9
Turquie	3,7	0,5	Russie	7,9	0,6
Colombie	3,7	0,5	Colombie	7,2	0,6
Inde	3,7	0,5	Australie	6,6	0,5
Chili	3,5	0,4	Irak	6,3	0,5
Egypte	3,3	0,4	Norvège	5,9	0,5
Afrique du Sud	3,1	0,4	Rép. dominicaine	4,5	0,4
Honduras	2,6	0,3	Afrique du Sud	4,3	0,3
Costa Rica	2,5	0,3	Angola	3,7	0,3
Indonésie	2,4	0,3	Costa Rica	3,7	0,3
Emirats arabes unis	2,3	0,3	Chili	3,4	0,3
Total des 30	744,7	95,3	Total des 30	1191,8	94,8

Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2001

❑ EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS PAR PRODUIT, PAR REGION ET PAR PRINCIPAL PARTENAIRE COMMERCIAL EN 2000

(Montant en milliards de dollars)

	Produits agricoles		Produits miniers		Produits industriels		Textiles	
	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.
Amérique du Nord	11.46	21.71	7.15	42.68	155.30	156.36	2.85	1.97
Amérique latine	12.62	17.68	8.38	46.55	141.34	142.45	5.19	2.01
Europe Ouest	11.28	11.78	5.03	17.62	153.64	204.75	1.39	3.28
Europe de l'Est/ Etats baltes C.E.I. (1)	1.10	0.71	0.11	6.02	4.35	9.62	0.05	0.19
Afrique	2.53	1.12	0.46	23.25	7.28	3.78	0.07	0.17
Moyen-Orient	2.57	0.21	0.36	23.97	15.04	15.01	0.14	0.41
Asie	29.01	13.49	6.31	7.52	173.20	437.12	1.27	7.68
Canada	11.38	21.68	7.13	42.68	155.03	156.35	2.84	1.97
UE (2)	10.02	10.81	4.71	12.68	142.90	190.50	1.32	2.73
Mexique	7.61	6.52	6.09	14.64	92.64	113.12	3.78	1.60
Japon	14.74	0.67	2.20	1.04	46.35	145.36	0.28	0.62
Chine	2.37	1.50	1.03	1.30	12.56	99.28	0.12	1.89
Corée du Sud	3.53	0.38	1.12	0.87	22.55	39.66	0.15	0.95
Monde	70.87	66.70	27.80	167.61	650.16	969.11	10.95	15.71

(1) Communauté des Etats indépendants

(2) Etats membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède

Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2001

SOURCES D'INFORMATION

ADRESSES ET SITES INTERNET

MINISTERES ET ORGANISMES PUBLICS DES ETATS-UNIS

Office du représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur

Office of the U.S. Trade Representative
600 17th Street, N.W.
Washington, D.C. 20508 U.S.A.
Tél. : 1-888-473-8787
<http://www.ustr.gov/wto/index.shtml>

Département de l'Agriculture

**U.S. Department of Agriculture
Foreign Agricultural Service**
1400 Independence Avenue, S.W.
Washington, D.C. 20250 U.S.A.
Tél. : (202) 720-1727
<http://www.fas.usda.gov>

Département du Commerce

**U.S. Department of Commerce
International Trade Administration**
14th Street and Constitution Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20230 U.S.A.
Tél. : (202) 482-5767
<http://www.ita.doc.gov>

**Département d'Etat
U.S. Department of State**
2201 C Street, N.W.
Washington, D.C. 20520 U.S.A.

Bureau of Economic and Business Affairs
Tél. : (202) 647-7971
<http://www.state.gov/e/eb/>

Office of International Information Programs
<http://usinfo.state.gov/wto/homepage.htm>

Agence des Etats-Unis pour la protection de l'environnement

**U.S. Environmental Protection Agency
Office of Pesticide Programs - Trade Issues**
1200 Pennsylvania Avenue N.W.
Washington, DC 20460
Tél. : (202) 260-2090
<http://www.epa.gov/oppfeed1/international/trade.html>

ORGANISMES AMERICAINS ET INTERNATIONAUX

Centre consultatif sur la législation de l'OMC
<http://www.acwl.ch>

American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO)
<http://www.aflcio.org/globaleconomy/>

Canada – Ministère des affaires étrangères et du commerce international
<http://www.dfait.gc.ca/tna-nac/WTO-MCD-e.asp>

Union européenne
<http://europa.eu.int/comm/trade/>

**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
Commerce des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts**
<http://www.fao.org/trade/index.asp?lang=en>

International Food Policy Research Institute
<http://www.ifpri.cgiar.org>

International Agricultural Trade Research Consortium
<http://iatrcweb.org>

National Association of Manufacturers
<http://www.nam.org/>

Organization for Economic Cooperation and Development
<http://www.oecd.org>

Public Citizen
<http://www.citizen.org/trade/wto/index.cfm>

U.S. Chamber of Commerce
<http://www.uschamber.org/international.default.htm>

Organisation mondiale du commerce
<http://www.wto.org/>
Doha Organizing Committee
<http://www.wtodoha.org>

BIBLIOGRAPHIE (en anglais)

- Aaronson, Susan Ariel. *Taking Trade to the Streets: The Lost History of Public Efforts to Shape Globalization*. Ann Arbor, Michigan: The University of Michigan Press, 2001.
- Audley, John and Ann M. Florini. *Overhauling the WTO: Opportunity at Doha and Beyond*. Policy Brief No. 6. Washington, D.C.: Carnegie Endowment for International Peace, 2001.
<http://www.ceip.org/files/pdf/pb6-AudleyFlorini.pdf>
- Bagwell, Kyle and Robert W. Staiger. "The WTO As a Mechanism for Securing Market Access Property Rights: Implications for Global Labor and Environmental Issues." *Journal of Economic Perspectives*, vol. 15, no. 3, Summer 2001, pp. 69-88.
- Barfield, Claude E. *Free Trade, Sovereignty, Democracy: The Future of the World Trade Organization*. Washington, D.C.: AEI Press, 2001.
- Beginning the Journey: China, the United States, and the WTO*. Report of an Independent Task Force Sponsored by the Council on Foreign Relations, Robert D. Hormats, Chair. New York: Council on Foreign Relations, Inc., 2001.
<http://www.cfr.org/Public/pdf/ChinaTF.pdf>
- Brown, Drusilla, Alan V. Deardorff, and Robert M. Stern. *CGE Modeling and Analysis of Multilateral and Regional Negotiating Options*. Discussion Paper No. 468. Ann Arbor, Michigan: The University of Michigan School of Public Policy, 2001.
<http://www.fordschool.umich.edu/rsie/workingpapers/papers451-475/r468.pdf>
- Cooper, William H. *The WTO Doha Ministerial: Results and Agenda for a New Round of Negotiations*. CRS Report for Congress. Washington, D.C.: Congressional Research Service, December 4, 2001.
- Dollar, David and Aart Kraay. *Trade, Growth and Poverty*. World Bank Policy Research Department Working Paper No. 2615. Washington, D.C.: The World Bank, 2001.
<http://www.worldbank.org/research/growth/Trade5.htm>
- Dunkley, Graham. *The Free Trade Adventure: The WTO, the Uruguay Round and Globalism - A Critique*. London & New York: Zed Books, 2000.
- Esty, Daniel C. "Bridging the Trade-Environment Divide." *Journal of Economic Perspectives*, vol. 15, no. 3, Summer 2001, pp. 113-130.
- Hanrahan, Charles E. *Agriculture in WTO Negotiations*. CRS Report for Congress. Washington, D.C.: Congressional Research Service, December 7, 2001.
- Organization for Economic Cooperation and Development. *Towards More Liberal Agricultural Trade*. OECD Policy Brief, November 2001.
<http://www.oecd.org/pdf/M00022000/M00022532.pdf>
- Schott, Jeffrey (ed.). *The WTO After Seattle*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, 2000.
- United States General Accounting Office. *World Trade Organization: Issues in Dispute Settlement*. Report GAO/NSIAD-00-210. Washington, D.C.: GAO, 2000.
<http://www.gao.gov>
- Weinstein, Michael M. and Steve Charnovitz. "The Greening of the WTO." *Foreign Affairs*, vol. 80, no. 6, November/December 2001, pp. 147-156.
- World Bank. *Global Economic Prospects and the Developing Countries, 2002: Making Trade Work for the World's Poor*. Washington, D.C.: The World Bank, 2001.
<http://www.worldbank.org/prospects/gep2002/full.htm>
- World Trade Organization. *Ministerial Declaration: Adopted on 14 November 2001*. Document WT/MIN(01)/DEC/1. Ministerial Conference, Fourth Session, Doha, 9 - 14 November 2001.
http://www-chil.wto-ministerial.org/english/thewto_e/minist_e/min01_e/mindecl_e.htm

Perspectives économiques

Volume 7

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Numéro 1

LE COMMERCE MONDIAL APRES LA REUNION DE DOHA



Janvier 2002